

## **Concours 'Permis de vivre' La prison d'Andenne participe activement à la promotion de la santé**

Promouvoir la santé en milieu carcéral ... un projet novateur! Afin de faciliter l'information sur les maladies pouvant circuler en prison, un projet concrétisé par un concours, organisé sur l'initiative des détenus de la prison d'Andenne, a vu le jour grâce à l'asbl Service d'Education pour la Santé de Huy (SES).

### **Le projet référent à la prison d'Andenne**

L'asbl SES a mis sur pied un projet de détenus *Contacts Santé*. Par ses actions de sensibilisation, d'information et de prévention des maladies transmissibles auprès de ceux-ci, le SES contribue à informer l'ensemble de la population de la prison et à améliorer la communication entre les détenus et les responsables de l'institution.

Les formatrices ont ainsi pu organiser sept séances de deux heures en vue d'approfondir les connaissances des détenus volontaires en matière de santé afin qu'ils servent de relais auprès de leurs codétenus.

### ***Détenus Contacts santé***

Sensibilisés aux problèmes de santé, les volontaires ont fait la démarche de communiquer ce qu'ils ont appris aux autres détenus, et ce à raison de deux heures par mois. Ceux-ci osent ainsi davantage parler d'éventuelles maladies ou des inquiétudes liées à des risques pris lors de rapports sexuels non protégés. L'infirmerie ouverte presque sept jours sur sept peut les accueillir en toute confidentialité: vaccins, prises de sang sont possibles et des préservatifs gratuits sont à leur disposition.

Le SES rencontre le groupe une fois par mois pour faire le bilan et apporter des nouvelles connaissances ou pistes de réflexion aux détenus.

### ***Agents Relais santé***

Le SES a également formé certains membres du personnel par une information scientifique de base et par la participation à diverses activités en vue d'apprendre à diffuser l'information de manière adaptée à l'établissement.

### **Présentation du SES Huy**

Le Service d'Education pour la Santé est une association sans but lucratif qui a été créée il y a vingt ans à l'initiative de plusieurs partenaires dont l'Association des Licenciés en Sciences de la Santé Publique, la Croix-Rouge de Belgique et la Ligue des familles. Depuis sa création, elle est active dans le domaine de la promotion de la santé et a été reconnue Agence locale de prévention du sida de 1995 à 1998. Depuis plus de 7 ans, le SES développe un projet de prévention du sida, des hépatites et des autres infections sexuellement transmissibles en milieu carcéral, projet subsidié par la Communauté française et la Région wallonne. Touchant trois prisons en 1998, le projet se développe actuellement dans toutes les prisons de la Communauté française. Il a également été reconnu comme "projet santé en prison" par l'OMS Europe en 2005.

L'objectif du projet est d'instaurer une dynamique de prévention primaire du sida, des hépatites et

des autres infections sexuellement transmissibles en milieu carcéral, de réduire la fréquence des comportements à risque, de favoriser l'adoption d'attitudes de prévention, parmi lesquelles l'utilisation des moyens de protection disponibles (préservatifs, seringues stériles, gants...), de réduire les comportements discriminatoires et les autres tensions si fréquentes en prison. La stratégie consiste à diffuser des informations sur les pratiques à risque liées à ces maladies et les moyens de prévention en utilisant différents canaux de communication, mais aussi à créer et à soutenir des groupes de référents au sein des établissements pénitentiaires.

*Informations reprises de la présentation du SES Huy lors de la conférence de presse du concours 'Permis de vivre'.*

### **Le concours «Permis de vivre»**

Les détenus *Contacts santé* ont proposé d'organiser un concours consistant pour leurs codétenus à tester leurs connaissances en remplissant un questionnaire comportant cinquante questions sur les maladies et infections sexuellement transmissibles (MST, IST), les risques inhérents à ce type de maladie, les prises de risque lors de rapports sexuels non protégés...

Les gagnants du concours (2 ex æquo) ont répondu correctement à quarante-neuf questions. Ces excellents résultats ont été primés le 24 avril 2006.

**M. Delchevalerie**, chef de l'établissement de la prison d'Andenne, précisait ce jour-là que ce projet était important à la fois en termes de santé publique et de justice réparatrice. Santé publique car le point de départ fut une réflexion sur les assuétudes, qui donna lieu à la création d'un premier groupe de détenus relais. Justice réparatrice, car le projet a aussi pour but la reconstruction et la réinsertion des détenus. **Mme Colon**, représentante de cette justice réparatrice au sein de l'établissement, assure la communication auteurs - victimes en favorisant une attitude de conscience envers la société (1), attitude appuyée par le chef de l'établissement qui compare la détention à un climat de relation et de dialogue interactionnel.

**M. Albessard**, représentant de Catherine Fonck, insistait pour sa part sur la dimension humaine des problèmes de santé en établissement pénitentiaire. Les détenus sont des hommes avec un cœur, une conscience qu'il ne faut pas négliger.

Enfin, pour **Mme Quinet-Le Docte**, formatrice et responsable du SES, la promotion de la santé est avant tout une question de démocratie: il faut donner la chance aux détenus de se réinsérer dans la société et éviter les récidives.

Les formatrices, **Sabine Dewilde** et **Anne Dewaele**, nous parlent avec enthousiasme de la mise en place de leur projet et du succès du concours réalisé à la prison d'Andenne.

*E.S.: Avez-vous le sentiment que vos objectifs sont atteints?*

S.D.: Ce projet à la prison d'Andenne est une vraie réussite. C'est très valorisant aussi pour nous, car le but est réellement de diffuser l'information pour que les détenus référents aillent à leur tour la communiquer autour d'eux.

L'impact est également à plus long terme, beaucoup plus important au niveau de la prison elle-même et de la prise en charge de la santé dans la prison. Ainsi, ce projet *détenus contacts santé* a permis à la prison d'Andenne de subir plusieurs modifications, et pas uniquement en termes d'apport d'informations.

Les détenus ont posé des constats comme des problèmes d'hygiène dans les douches. Nous avons rapporté l'information aux instances pénitentiaires et certaines douches ont été renouvelées. Ici, contrairement aux autres prisons dans lesquelles nous ne réalisons que des sensibilisations de deux heures, nous avons des possibilités plus larges de faire du "bon

travail" et d'arriver à quelque chose de concret, de plus stable dans le temps.

Nous avons de bons contacts avec les détenus, ils nous posent des questions très pertinentes. Nous leur apportons une information qu'ils vont pouvoir utiliser par la suite, pour se protéger.

Ce projet qui existe pour la première fois, nous y tenons beaucoup, nous l'avons développé du début à la fin. C'est la première fois que nous pouvons aller aussi loin dans la promotion de la santé en milieu carcéral.

A.D.: C'est réellement un travail de partenariat avec le groupe de détenus mais aussi avec l'établissement, avec les gens qui nous aident à mettre en place ce projet dans cette prison. Cela atteint un niveau plus global. C'est très gratifiant pour nous car nous observons des résultats concrets.

*E.S.: Votre espoir serait maintenant d'étendre ce projet à toutes les prisons...*

S.D.: Oui. Surtout que les objectifs du concours ont été atteints. L'argent qui a été débloqué, l'impact du concours sont autant d'éléments motivants pour lancer le projet ailleurs.

Nous avons eu plus ou moins nonante questionnaires rentrés sur quatre cent détenus. C'est quasi un quart de la population de la prison d'Andenne. L'impact est vraiment très important par rapport à des séances de sensibilisation durant lesquelles nous ne voyons que dix détenus tous les quinze jours. A Lantin, par exemple, où il y a neuf cents détenus, l'impact est plus léger.

A.D.: Le concours part de leur propre initiative. Nous les accompagnons dans la mise en place de qu'ils veulent réaliser. Au départ, le projet était juste de donner des conseils au travers de leur quotidien.

S.D.: Les détenus peuvent aussi demander un entretien privé. Maintenant, ce projet de concours s'est mis en place à leur initiative. Nous répercutons à la direction qui nous soutient. Nous faisons le lien méthodologique, scientifique. C'est gai de voir leur motivation, même si certains *détenus contacts santé* ne sont plus là parce qu'ils ont été libérés, heureusement pour eux! Certains disent: "J'ai demandé mon transfert, il faudrait commencer un autre groupe ailleurs!"

Il est vrai que parfois, nous devons nous battre pour lever certains obstacles, car l'univers carcéral n'est pas un monde facile. En prison, il y a des règles strictes. Des règles formelles, que tout le monde est censé connaître, mais aussi parfois des règles informelles avec lesquelles nous devons composer. C'est une fameuse leçon de patience.

Des obstacles peuvent aussi se présenter pour la mise en place de la formation: les détenus arrivent énervés et nous devons à chaque fois d'abord créer une bonne interaction. Mais dans l'ensemble, ça se passe bien car ils ont de la volonté. Ils ont tout de suite compris leur rôle, et se sont montrés à la hauteur de la confiance que nous leur octroyons.

**Abdel**, qui a présenté la genèse du projet lors de la remise des prix nous a également fait part de sa satisfaction.

*E. S.: Pourquoi vous êtes-vous investi dans ce projet au départ?*

A.: En premier lieu, j'ai fait partie d'un groupe de justice réparatrice. Dans ce cadre, nous avons mis en place un groupe de parole. La question principale a vite émergé: que pouvions-nous faire pour aider nos codétenus?

Deux projets ont ainsi vu le jour: le premier concerne **l'accueil entrant**, c'est-à-dire que nous sommes un groupe qui accueille tous les nouveaux entrants qui viennent d'autres prisons. Cela permet de dédramatiser leur situation.

Le second est donc le **projet détenus contacts santé**: contactés par Sabine Dewilde, nous avons pu bénéficier d'une formation. Au départ, j'ai suivi ces cours pour moi-même, pour ma famille, afin d'en savoir plus sur les problèmes de santé. Ensuite, moi et les autres 'élèves' nous nous sommes pris au jeu, et nous avons commencé à en parler aux autres détenus. Voilà notre cheminement.

*E.S.: Qu'est-ce que ce projet vous a apporté personnellement?*

A.: Nous ressentons une vraie responsabilité. Par exemple, après notre intervention, lorsque nous allions à l'infirmerie, le personnel nous disait: "Vous savez, il y a maintenant beaucoup de personnes qui viennent faire des prises de sang à titre préventif, des vaccins...". Dans une prison, c'est important de se dire que nous sommes toujours utiles même si nous ne sommes plus à l'extérieur, que nous sommes en retrait de la société pour le moment. Ce projet nous met en valeur. Et, en fin de compte cela prépare un peu notre réinsertion. D'une certaine manière, nous remboursions un petit peu les fautes commises et ce projet est en train de gommer le passé.

*E.S.: Pour votre famille, est-ce important que vous fassiez partie de ce projet?*

A.: Bien sûr. Au départ, c'était pour ça, pour en savoir plus. Nous avons même été étonnés, car nous croyions tout savoir sur le sida via la télévision, les informations glanées ici ou là. A travers ce projet, j'ai appris beaucoup de choses, notamment sur les hépatites. Notre famille est contente, elle ressent nos efforts.

Le plus important c'est de se sentir utile au sein de la prison parce que ce n'est vraiment pas évident d'avoir ce sentiment ici. Nous avons créé ce concours pour ça. Nous sommes fiers de sa réussite. Notre plus grand souhait est que ce projet soit étendu à d'autres établissements pénitentiaires.

### **Les consultants en justice réparatrice**

Les consultants en justice réparatrice (CJR), entrés en fonction dans les établissements pénitentiaires en octobre 2000, ont pour mission de "contribuer à l'orientation de la détention vers la réparation". La réparation vise les trois parties auxquelles les actes délictueux posés ont créé des dommages: les victimes ou proches de victimes, la société et les auteurs des faits eux-mêmes. En effet, la plupart du temps, les passages à l'acte délictueux sont, dans le chef de l'auteur, déjà le fruit d'une série de "fractures" (ruptures) préalables, sur le plan social, scolaire, professionnel, familial, psychologique... (souvent de façon cumulée).

C'est pourquoi les CJR ont essentiellement pour objectifs de:

- faciliter les communications (directes ou indirectes) entre auteurs incarcérés et victimes;
- d'initier, soutenir, développer et coordonner des projets institutionnels (programmes / activités) visant à favoriser la (re)construction et la responsabilisation des auteurs incarcérés et la restauration des liens avec la société (projets animés par des services extérieurs ou des personnes ressources internes).

*Informations reprises dans le dossier "Les détenus contacts santé: un projet axé sur la responsabilisation pour une détention orientée vers la réparation", Madame Colon, Prison d'Andenne.*

Nous avons aussi interviewé **Fouad**, un jeune détenu lui aussi partie prenante dans le projet contact santé.

*E.S.: Pourquoi êtes-vous rentré dans ce projet?*

F.: La raison majeure pour avoir participé à cette formation c'était pour en apprendre plus sur les maladies, sur les IST et la tuberculose. Ensuite, je me suis rendu compte qu'il était très facile d'attraper ces maladies et que nous ne savons pas nécessairement comment nous protéger. Nous avons commencé à nous investir davantage. Je suis devenu de plus en plus sérieux dans mon apprentissage et j'en ai retiré une grande satisfaction personnelle en essayant de donner le plus d'information possible à mes codétenus. Ceux-ci sont à l'écoute.

Cet intérêt nous valorise. Nous sommes dans un milieu fermé et les gens ne sont pas toujours au courant ici des maladies qui se propagent. Quand on est jeune, on est pressé, on ne se rend pas toujours compte de ce qu'on fait, des risques encourus. Toutes ces informations me permettront aussi d'informer mes futurs enfants, de les mettre en garde.

C'est important de faire passer ce message. Le problème le plus épineux en prison, c'est que nous vivons en communauté très restreinte, nous sommes très proches les uns des autres et c'est très rare qu'un détenu avoue qu'il est malade parce que les autres s'en écartent très rapidement. Conséquence directe de ce constat: si les malades ne le disent pas, ils ne se protègent pas, ont peur d'aller voir le médecin à l'infirmerie. Nous les incitons à y aller parce que c'est gratuit et que les infirmières sont là pour nous aider.

**Caroline Colson**, journaliste

Adresses utiles:

L'équipe Prévention Sida – Hépatites – IST du Service Education pour la Santé asbl, Maison de la santé, chaussée de Waremmes 139, 4500 Huy. Tél/fax: 085 21 25 76. Courriel: [ses.hesbayecondroz@tiscali.be](mailto:ses.hesbayecondroz@tiscali.be)

Service public fédéral Justice, Direction générale Exécution des Peines et Mesures, Prison d'Andenne, rue du Giron 2, 5300 Andenne. Tél.: 085 82 34 00. Fax.: 085 82 34 28

(1) Voir encadré: présentation des Consultants en justice réparatrice.